

À

S/C Madame ou Monsieur le secrétaire de l'association sportive
Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,
Président de l'association sportive

CIRCULAIRE D'ORGANISATION V3
CHAMPIONNAT ACADÉMIQUE
TIR SPORTIF
THAON-LES-VOSGES
31/01/24

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette manifestation académique.
L'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter une belle manifestation.

INFORMATIONS UTILES

LIEU : Entente Sportive Thaonnaise
10 rue des Aviots - 88150 Capavenir Vosges

Organisateurs : Corentin DENIS Assistant Technique Régional REL et RFL 06 36 49 64 28
Laurent CODATO DSRA UNSS 06 33 23 61 48

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Chaque AS devra obligatoirement inscrire son équipe, son jeune arbitre, son jeune coach, le ou les accompagnateur (s) dans la base d'inscription OPUSS : [LIEN VERS L'INSCRIPTION](#)

Ouverture du serveur : Vendredi 08 novembre 2023

Fermeture du serveur : **Vendredi 19 janvier 2024 à 13 HEURES**

Les équipes « forfait » sont invitées à transmettre l'information de leur non-participation à l'organisateur par téléphone au 06 33 23 61 48 et par mail au service régional de l'UNSS sur sr-nancy-metz@unss.org

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les associations sportives devront avoir pris connaissances du règlement fédéral UNSS accessible à travers le portail OPUSS de votre AS. **Lien d'accès :** <https://opuss.unss.org/article/78575>

La licence UNSS validée pour l'année scolaire en cours est obligatoire.

Le listing des licences qui sera présenté au secrétariat de la compétition dès l'arrivée de l'AS devra **OBLIGATOIREMENT** comporter **les photos** des licencié (e)s.

La compétition est ouverte aux **équipes** qui se qualifient pour les Championnats de France et aux **individuels** avec une finalité académique.

La compétition Excellence est ouverte à toutes les équipes d'associations sportives **sauf :**

- les équipes comportant plus d'un élève inscrit en Pôle France,
- les équipes comportant plus d'un élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2023 puis remplacée par celle de 2024 dès parution (sportifs de haut niveau, sportifs de collectifs nationaux et sportifs espoirs).

La présence d'un élève officiant en tant que **Jeune Officiel** n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

Rappel : Un JA ACADEMIQUE devra accompagner les équipes lorraines qualifiées lors du championnat de France. Le championnat d'académie peut donc être une bonne répétition pour ce JO.

Il devra être certifié au niveau « district » par l'enseignant d'EPS et formé en amont de la compétition.

Une certification est prévue lors de ce championnat.

Les équipes pour être éligibles à la qualification devront présenter un **Jeune Coach / Jeune Capitaine qui sera compétiteur**, certifié de niveau « district » par l'enseignant d'EPS avant la compétition.

Certification obligatoire pour pouvoir inscrire l'équipe sur Opuss.

RÈGLEMENT

Équipes : 2 tireurs, mixité autorisée
L'un des 2 tireurs doit être désigné Jeune Coach - Jeune Capitaine.

Licenciés autorisés : 2 catégories d'âge → collège et lycée

Collège : Benjamins (2013 à 2011) Minimes (2009 et 2010) Cadets de collège (2007 et 2008)
Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable.

Lycée : Minimes de lycée (2009 et 2010) Cadets (2007 et 2008) Juniors (2005 et 2006)
Séniors (2004 et avant)
Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance.

Sport partagé collège : Possibilité d'avoir en + 1 junior première année en situation de handicap au maximum dans l'équipe ; Potence à ressort obligatoire ;
Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ou ECOAIMS, etc.).

Sport partagé lycée : Potence à ressort obligatoire.
Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ou ECOAIMS, etc.).

Deux disciplines : Carabine 10 mètres et Pistolet 10 mètres

Précisions réglementaires :

Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en Benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé.

Les catégories d'âges UNSS étant différentes des catégories d'âge FFTIR, il a été décidé par la CMN que les tireurs UNSS utiliseraient le même matériel qu'en compétition FFTIR.

Un certificat médical est nécessaire pour pratiquer le tir sportif.

Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport :

« 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et la santé mentale ;

- l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;

- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir. »

Le jeune Coach – Jeune Capitaine :

- fait partie du binôme des compétiteurs.

- peut intervenir auprès de son binôme après avoir demandé au jeune officiel ou à l'arbitre.

- lorsqu'il tire, il a le droit de demander à quitter son poste pour communiquer avec son co-équipier.

Dans le cas de l'utilisation d'une potence, la mise en place se fera par le Jeune Coach.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toutes les informations à connaître et à appliquer figurent dans les Fiches Sports (sur opuss) :

Lien fiche sport dispositions générales : <https://opuss.unss.org/article/83331>

Catégories d'âges, accès aux compétitions pour les élèves Excellence, Établissement, etc...

Lien fiche sport Tir Sportif 2023-2024 : <https://opuss.unss.org/article/83318>

Liens livrets : Jeune Coach / Jeune Arbitre / Règlement Tir Sportif

<https://opuss.unss.org/article/78682>

Veillez consulter attentivement tous les documents indiqués avant la compétition.

ACCOMPAGNATEURS D'ÉQUIPE

Tous les accompagnateurs hors professeur d'EPS devront être en règle avec le règlement fédéral – Chapitre I – Point C – Page 5/41 - <https://opuss.unss.org/article/78575> et devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible sur le Padlet Académique https://fr.padlet.com/service_regional_UNSS/cdqzsi8q27o2c3gu et en annexe de la présente circulaire).

FORMULE DE COMPÉTITION

Nous comptons sur votre respect des horaires et votre aide pour mener au mieux cette organisation et vous remercions d'avance de votre aide.

A définir en fonction des engagements (tout le monde l'après-midi ou 1 groupe le matin et 1 groupe l'après-midi).

Accueil : 09H00 Temps d'installation : 09H50 - 10H00 Essais : 10H00 - 10H20
Match : 10H20 - 12H00 Protocole : 12h10 Fin : 12H30

Accueil : 13H00 Temps d'installation : 13H50 - 14H00 Essais : 14H00 - 14H20
Match : 14H20 - 16H00 Protocole : 16h10 Fin : 16H30

La **Ligue Régionale de Tir de Lorraine** se chargera de la partie logistique avec la mise à disposition de deux ou trois arbitres (à déterminer en fonction du nombre d'inscrits) et de la partie sportive.

Le service régional UNSS se chargera de la partie inscriptions et récompenses de la compétition.

Compétition par binômes. Équipes de deux tireurs (mixité facultative) – Tireur A et Tireur B. Relais d'un total de **80 coups** sur un même poste entre deux tireurs d'un même établissement, défini comme suivant :

Durée totale impartie : 2 heures et 10 minutes

- 10 minutes d'installation pour les deux tireurs d'une même équipe d'établissement.
- 20 minutes de préparation et d'essais au total pour les deux tireurs d'une même équipe. Le tireur A et le tireur B doivent ainsi s'organiser conjointement pour optimiser le temps de préparation et d'essais de chacun.
- À la fin du temps de préparation et d'essais, 2 heures de match réparti comme suit :

4 séquences de 20 plombs en 1heure 40 :

- 1re séquence : 20 coups tireur A
- 2e séquence : 20 coups tireur B
- 3e séquence : 20 coups tireur A
- 4e séquence : 20 coups tireur B

Le respect de ce schéma de séquences est primordial. Un tireur ne peut enchaîner deux séquences consécutives. Chacune des séquences se fera sans essai. Une séquence n'a pas de durée limitée. Seul le temps global de ces quatre séquences est défini. Les binômes adopteront la meilleure stratégie pour gérer au mieux le temps pour chacun des tireurs de l'équipe.

À la fin de chaque séquence, l'arbitre procèdera au changement de tireur et déclenchera la séquence suivante, en relation avec l'équipe technique de la compétition et en faisant respecter les règles et mesures de sécurité en vigueur.

Tout coup hors délai sera considéré comme nul et comptabilisé zéro.

Une fois le temps de compétition terminé, les scores des quatre séquences d'un établissement seront additionnés pour obtenir le résultat total de l'AS et établir les classements pour chaque discipline et catégorie.

Pour la Carabine 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au dixième de point (... / 872 points).

Pour le Pistolet 10 mètres, le comptage des points s'effectuera au point entier (... / 800 points).

Au Pistolet et Carabine 10 mètres, les éventuels ex-aequo seront départagés comme suit :

- plus grand nombre de « mouches »,
- puis score le plus élevé de la dernière série de 10 coups sans les mouches et décimales, en remontant par série de 10 coups jusqu'à la fin de l'égalité (cf .6-15-1 règles techniques générales ISSF 2018).

Interventions du jeune arbitre :

À la fin de chaque relais, le jeune arbitre supervisera le changement de tireur et déclenchera le relais suivant, en accord avec l'équipe technique d'arbitrage de la compétition.
Il s'assurera du respect des règles et mesures de sécurité en vigueur.

Les résultats devront être envoyés par téléphone et par mail à sr-nancy-metz@unss.org dès mercredi soir par l'organisateur.

Les feuilles de matchs devront être envoyées rapidement à la même adresse mail ainsi que tous les documents nécessaires.

Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification par le service régional de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours.

L'organisateur veillera donc à renvoyer rapidement et impérativement ces documents au Service Régional.

RESULTATS – QUALIFICATIONS – FORFAITS et REPÊCHAGES

Les équipes championnes d'académie seront qualifiées pour les championnats de France UNSS qui auront lieu à Brie Comte Robert dans l'Académie de Créteil du 18 au 20 mars 2024.

La convocation sera envoyée dès que possible par le service régional dès que publiée par l'organisateur.

Des repêchages sont possibles selon les capacités d'organisation des Championnats de France.

Les éventuelles demandes de repêchage doivent être faites à chaque service responsable de son académie au plus tard pour le vendredi 16 février 2024 (dernier délai).

Chaque délégation est tenue d'assister au déroulement du protocole et à la remise des prix lorsqu'ils ont lieu (comme aux Championnats de France) sous peine de se voir exclure de cette même compétition l'année suivante (sauf circonstances exceptionnelles).

Championnats de France UNSS 2024 :

Année	Championnats	Oblig	IA	Ville	Département	Académie	Orga	Début du CF	Fin du CF	Date Butoir
2024	Tir Sportif Col / Lyc / Exc / SP	NON	2	Brie Comte Robert	Seine-et-Marne	Créteil	SR	Lundi 18 Mars 2024	Mercredi 20 Mars 2024	Mercredi 14 Février 2024



[UNSS Nancy-Metz](https://www.facebook.com/UNSS-Nancy-Metz)



@UNSS Nancy-Metz



@unss nancy-metz



Annexe 3

Attestation d'agrément des accompagnateurs d'équipes, hors enseignants EPS

(Document à remettre à l'accueil des championnats ou des festivals et à
envoyer à votre service régional)

Je soussigné Président de l'Association
Sportive du Collège - Lycée (Rayer la mention inutile)
à Académie de NANCY - METZ,
conformément aux Dispositions statutaires obligatoires pour les Associations Sportives
scolaires et à l'article R 552-2 du code de l'éducation.

Autorise :

M N° licence UNSS
M N° licence UNSS
M N° licence UNSS
M N° licence UNSS

à accompagner et à encadrer l'équipe de (Préciser le sport)
pour les championnats UNSS de l'année scolaire 202 - 202 .

Fait à

Le 202

Fait à

Le 202

Signature du Président de l'Association
Sportive et cachet de l'établissement :



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org

Et sur nos réseaux sociaux :

